



## ÉTUDES | LA RÉUNION

**JUILLET 2024** No 5

### Niveau de vie des ménages agricoles en 2020

# Une pauvreté monétaire des ménages agricoles plus importante à La Réunion

Les informations des exploitations agricoles répertoriées lors du recensement agricole 2020 ont été enrichies avec les données fiscales et sociales. Le revenu disponible des ménages agricoles est issu à 31 % des bénéfices agricoles et à 46 % d'autres revenus d'activité. Le taux de pauvreté monétaire s'établit à La Réunion à 42,7 % contre 16,2 % seulement dans l'ensemble des ménages agricoles de l'Hexagone. Cette situation est très variable selon la composition du ménage : 62,1 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté quand l'exploitant agricole est seul contre 41,8 % quand au moins une personne est non exploitante. Le niveau de vie croît avec la taille économique de l'exploitation : limité à 17 000 € dans les microexploitations, il peut atteindre 62 800 € dans les grandes. Les situations sont très variées en fonction de l'orientation technico-économique de l'exploitation. Le niveau de vie des canniers et des maraîchers, qui représentent près de 60 % des ménages, est inférieur à la moyenne des ménages agricoles de l'île.

Parmi les **329 300 ménages fiscaux** présents à La Réunion en 2020, près de 5 400 ont pu être appariés avec des exploitations répertoriées lors du recensement agricole 2020, soit 1,6 %.

Il s'agit de **ménages agricoles** (voir l'encadré *Source et définitions*) car au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation recensée en 2020. Au total, cela concerne 5 600 exploitations agricoles<sup>1</sup>, soit 89 % du total des exploitations recensées sur l'île.

Ce taux d'appariement est proche de celui observé dans les régions de France continentale (92 %).

## Les bénéfices agricoles représentent 31 % en moyenne du revenu disponible

Le **revenu disponible** moyen (voir *Source* et définitions) des ménages agricoles réunionnais s'élève à 43 500 € soit 14 %

de moins qu'en métropole où il atteint 49 600 €. Il est à disposition du ménage pour consommer au quotidien mais aussi pour épargner.

Au sein de ces ménages, l'activité agricole n'est pas la seule source de revenus des exploitants et de leur famille. Ainsi, en 2020, 31 % en moyenne du revenu disponible provient des bénéfices agricoles, 46 % des autres revenus d'activité (y compris les indemnités chômage), 8 % des pensions, retraites et rentes, 17 % des revenus du patrimoine et 11 % des prestations sociales. Les impôts directs déduits de ces ressources représentent quant à eux 13 % du revenu disponible en moyenne.

Les revenus d'activité hors bénéfices agricoles sont ainsi la principale source de revenus des ménages agricoles, à La Réunion comme en métropole où ils représentent 45 % du revenu disponible. Il s'agit essentiellement de salaires pour 83 %, perçus par l'exploitant lorsqu'il est

pluriactif ou salarié de l'exploitation, ou par les autres membres de son ménage qui ne sont pas nécessairement agriculteurs. Le reste est issu des bénéfices industriels et commerciaux (10 %) réalisés grâce à des activités connexes à celles de l'exploitation ou via d'autres structures, et des indemnités chômage perçues par les membres du ménage (8 %).

Caractéristique du secteur agricole, les revenus du patrimoine ont un poids nettement plus fort dans le revenu disponible des ménages agricoles que dans celui des autres ménages : ils représentent 17 % pour les ménages agricoles réunionnais (22 % en métropole) contre 9 % pour l'ensemble des ménages en 2020.

Les prestations sociales des ménages agricoles représentent une part plus importante du revenu disponible à La Réunion (11 %) que dans l'Hexagone (4 %).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plusieurs exploitations agricoles peuvent être rattachées à un ménage agricole.

Au contraire, les pensions, retraites et rentes sont plus limitées pour les ménages agricoles réunionnais avec 8 % du revenu disponible contre 15 % en métropole. Il est à noter que les retraites agricoles de l'île sont particulièrement basses en 2020, avant la revalorisation des pensions suite à la loi du 3 juillet 2020.

## Plus de 80 % des revenus du patrimoine sont perçus par les 30 % les plus aisés

La répartition des différents types de ressources dans le revenu disponible des ménages agricoles varie beaucoup selon la position du ménage dans la distribution du **niveau de vie** (voir *Graphique*).

Si la part des bénéfices agricoles dans le revenu disponible atteint 48 % pour les ménages agricoles du 1er décile, les moins aisés, cette dernière diminue progressivement jusqu'au 5ème décile (16 %). Elle remonte avec le niveau de vie pour avoisiner 50 % chez les ménages les plus aisés. Les bénéfices agricoles ne représentent donc jamais plus de la moitié des ressources des ménages agricoles, quelle que soit leur position dans la distribution du niveau de vie.

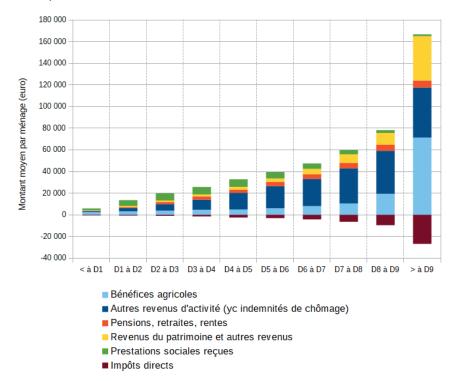
Les autres revenus d'activité (y compris les indemnités de chômage) augmentent avec le niveau de vie. Leur poids progresse de 19 % pour les ménages en dessous du 1er décile jusqu'au 61 % pour ceux du 8ème décile. Leur part dans le revenu disponible diminue enfin dans les derniers déciles pour représenter 33 % chez les ménages agricoles les plus aisés (10ème décile).

À mesure que le niveau de vie augmente, les ressources des ménages agricoles sont de moins en moins complétées par des prestations sociales (de 42 % du revenu disponible à 1 %). Les revenus disponibles sont de plus en plus réduits par le prélèvement des impôts directs (de 6 % à 19 %). Cependant, le premier décile échappe à cette évolution puisque l'impôt direct représente 11 % des revenus.

Par ailleurs, les revenus du patrimoine se maintiennent à 8 % environ du revenu disponible pour les six premiers déciles avant d'augmenter sensiblement sur les quatre derniers déciles pour atteindre un poids de 29 %. Les 10 % des ménages agricoles les plus aisés monétairement

### Graphique

Composition moyenne du revenu disponible des ménages agricoles en 2020, selon la position dans la distribution du niveau de vie



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution du niveau de vie ; 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture : les 10 % de ménages agricoles ayant le niveau de vie le plus élevé ont perçu en moyenne 71 400 euros au titre des bénéfices agricoles en 2020.

Champ : ménages fiscaux des exploitants agricoles de La Réunion, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

perçoivent 55 % de l'ensemble des revenus du patrimoine. Cela va jusqu'à 80 % pour les trois déciles les plus aisés.

La part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible est assez stable en fonction du niveau de vie, voisine de 10 %. Elle diminue aux deux extrémités de l'échelle de niveau de vie : 4 % pour les ménages du 1er décile et 5 % chez les plus aisés

## Les écarts de niveau de vie à La Réunion sont plus marqués que dans l'Hexagone

Au sein des ménages agricoles réunionnais, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** (voir *Définitions*) inférieur à 15 100 € en 2020. Cette valeur est sensiblement inférieure à la médiane observée en France continentale soit 22 800 € (voir *Tableau* 1 ci-contre).

La limite déterminant les 10 % de personnes avec le niveau de vie le moins élevé (1er décile) est plus basse au sein des ménages agricoles de l'île (6 100 €) que pour les ménages de France continentale (10 900 €). À l'opposé de la distribution, le seuil déterminant les 10 % de personnes les plus aisées (9ème décile) est aussi plus bas parmi les ménages agricoles réunionnais avec 38 700 € que pour les ménages de l'Hexagone (44 600 €).

Le rapport interdécile D9/D1 est un indicateur qui permet d'apprécier la dispersion du niveau de vie au sein des ménages agricoles. Ainsi, les 10 % de personnes les plus aisées monétairement au sein des ménages agricoles de La Réunion ont un revenu plus de 6 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes, contre 4 fois en France continentale. Les écarts de niveau de vie à La Réunion sont donc plus marqués que dans l'Hexagone.

La part des personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire (60 % du niveau de vie médian, voir *Définitions*) est plus élevée que dans les ménages agricoles de France continentale. Ainsi, en 2020, 42,7 % des personnes vivant dans un ménage agricole sont considérées comme pauvres

## Quelles sont les exploitations du recensement agricole 2020 dont les données n'ont pu être enrichies avec les sources fiscale et sociale ?

Parmi les exploitations répertoriées lors du recensement agricole 2020, 700 n'ont pu être associées à des données fiscales et sociales. Cela représente 11 % du total.

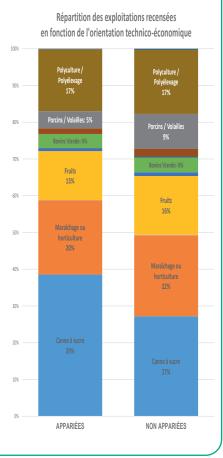
Avec 89 %, La Réunion dispose du meilleur taux de couverture en outre-mer (contre 90 % en moyenne sur l'ensemble des régions françaises).

Les formes sociétaires sont plus représentées parmi les exploitations non enrichies. Elles constituent 19 % du total contre 6 % seulement dans les exploitations où l'appariement a été réalisé.

Le taux d'appariement n'évolue pas en fonction de la dimension économique des exploitations. Ainsi, parmi les exploitations non appariées, 43 % sont des microexploitations et 39 % de petites exploitations. Au sein des exploitations appariées, 43 % sont de microexploitations et 44 % appartiennent aux petites exploitations.

La répartition des exploitants en fonction de leur âge est aussi similaire entre exploitations non appariées ou appariées. Dans les deux cas, 62 % des exploitants ont entre 40 et 60 ans. Par ailleurs, la part des exploitants âgés de 60 ans ou plus est proche : 18 % dans les exploitations non appariées contre 22 % dans les exploitations où l'appariement a été réalisé.

En revanche, on note une différence en ce qui concerne l'orientation technico-économique (OTEX). Ainsi, les exploitations cannières sont moins représentées parmi les exploitations non appariées : 27 % du total contre 39 % parmi les exploitations appariées. Les exploitations porcines et avicoles sont quant à elles plus nombreuses avec 9 % du total (5 % parmi les exploitations appariées).



**Tableau 1**Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon le profil des personnes pourvoyeuses de ressources

		Profil des pourvoyeurs de ressources du ménage					
Indicateur		Un exploitant agricole seul	Plusieurs personnes, toutes exploitantes agricoles	Au moins une personne non exploitante	Ensemble des ménages agricoles		
Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles		14	2	84	100		
Part (%) de l'ensemble des personnes		5	2	93	100		
	Moyen	19 600	34 500	20 500	20 800		
Niveau de vie (euro)	Premier décile D1	2 100	7 700	6 400 15 200	6 100 15 100		
	Médian	9 600	21 900				
	Neuvième décile D9	41 800	77 000	37 800	38 700		
	Rapport interdécile D9 / D1	20,1	10,0	5,9	6,4		
Part (%) des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire		62,1	28,6	41,8	42,7		
	des bénéfices agricoles	50	75	28	31		
	des revenus du patrimoine	27	17	16	17		
Part (%) des ménages percevant des traitements et salaires		20	40	63	56		

Note: D1 et D9 sont les 1er et 9ème déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture: à La Réunion en 2020, 14 % des ménages agricoles ont un unique pourvoyeur de ressources, exploitant agricole; ils représentent 5 % des personnes vivant dans un ménage agricole; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 19 600 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 2 100 euros et 41 800 euros, soit un rapport de 20,1 entre les deux valeurs; 62,1 % d'entre elles sont sous le seuil de pauvreté monétaire; les bénéfices agricoles représentent en moyenne 50 % du revenu disponible de ces ménages et les revenus du patrimoine 27 %; 20 % d'entre eux déclarent des traitements et salaires.

Champ: ménages fiscaux des exploitants agricoles de La Réunion, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources: Agreste, Recensement agricole 2020; DGFiP; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

alors que le taux de pauvreté monétaire est limité à 16,2 % en France continentale.

## Une pauvreté plus marquée quand l'exploitant agricole est l'unique pourvoyeur de ressources

Environ 15 % des ménages agricoles sont constitués d'un exploitant agricole seul, avec ses éventuelles personnes à charge. La pauvreté monétaire est beaucoup plus fréquente dans cette catégorie qui concerne près des deux tiers des personnes (taux de pauvreté de 62,1 % contre 42,7 % tous ménages confondus). Une personne sur dix possède un niveau de vie inférieur à 2 100 €. L'écart avec les plus hauts niveaux de vie est également plus marqué parmi cette population puisqu'une personne sur dix a par ailleurs un niveau de vie au moins égal à 41 800 €, soit un rapport interdécile égal à 20,1 (contre 6,7 pour les ménages de cette catégorie dans l'Hexagone). En moyenne, les revenus du patrimoine représentent une part plus importante du revenu disponible au sein de ces ménages (27%). C'est une des explications de cette plus grande dispersion.

À l'inverse, la pauvreté monétaire est moins souvent présente parmi les ménages dont une personne est non exploitante. Au sein de ces ménages - qui représentent plus de 8 ménages sur 10 - la pauvreté monétaire (41,8 %) est inférieure au taux moyen sur l'ensemble des ménages agricoles réunionnais. Le rapport interdécile parmi ces ménages, égal à 5,9, est comparable à celui de l'ensemble de la population (6,4), et leur niveau de vie médian est proche (15 200 € contre 15 100 €). Cette catégorie de ménages agricoles combine des revenus salariés (deux tiers déclarent des traitements ou salaires), plus stables que les bénéfices agricoles, et des revenus du patrimoine importants (16 % du revenu disponible moyen) pour conduire à une situation très proche de l'ensemble de la population. Dans cette configuration, avec au moins une personne non exploitante dans le ménage, le risque de pauvreté monétaire est plus limité et la distribution des niveaux de vie est resserrée.

## Les microexploitations et petites exploitations prédominent

À La Réunion, l'essentiel des exploitations recensées en 2020 sont des microexploitations (43 %) ou de petites exploitations (43 %). Les exploitations de taille économique moyenne (voir *Définitions*) et grande sont beaucoup moins nombreuses : respectivement 10 % et 4 % (voir *Tableau 2*).

Le niveau de vie médian pour la population des microexploitations, au potentiel de production très réduit, et des petites exploitations s'élève respectivement à 14 000 € et 14 700 €. Il est très inférieur aux exploitations de même type situées en France continentale (respectivement 22 300 € et 20 300 €). La dispersion du niveau de vie est un peu plus forte dans les petites exploitations avec un rapport interdécile de 6,0 (5,4 dans les microexploitations).

La pauvreté monétaire est beaucoup plus fréquente parmi les exploitations de taille économique réduite de l'île. Elle atteint ainsi 47,2 % des personnes dans

**Tableau 2**Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon la taille économique de l'exploitation

	Taille économique de l'exploitation					
Indicateur	Micro	Petite	Moyenne	Grande	Ensemble des ménages agricoles	
Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	43	43	10	4	100	
Part (%) de l'ensemble des personnes	42	44	11	3	100	
Moyen	17 700	19 300	29 200	62 800	20 800	
Premier décile D1	6 000	5 800	7 700	13 700	6 100	
Niveau de vie (euro) Médian	14 000	14 700	22 300	43 400	15 100	
Neuvième décile D9	32 300	34 500	56 300	115 600	38 700	
Rapport interdécile D9 / D1	5,4	6,0	7,4	8,5	6,4	
Part (%) des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire	47,2	44,0	26,9	9,7	42,7	
Part (%) des des traitements, salaires	25	13	15	23	19	
a griculteurs des pensions, retraites, rentes déclarant	7	4	3	4	5	
Part (%) de la PBS totale	11	38	25	26	100	
Part (%) de la superficie agricole utilisée (SAU) totale	21	53	15	12	100	

Note: D1 et D9 sont les 1er et 9ème déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture: à La Réunion en 2020, 43 % des ménages agricoles gèrent une microexploitation; ils représentent 42 % des personnes vivant dans un ménage agricole; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 17 700 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 6 000 euros et 32 300 euros, soit un rapport de 5,4 entre les deux valeurs; elles sont 47,2 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire; 25 % des microexploitants déclarent des traitements ou salaires, contre 7 % pour l'ensemble des exploitants agricoles.

Champ: ménages fiscaux des exploitants agricoles de La Réunion, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

**Tableau 3**Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020 selon l'orientation technico-économique de l'exploitation

			Niveau de vie en 2020 (euros)					
Orientation technico-économique (OTEX)	Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	Part (%) de l'ensemble des personnes	Moyen	1 <sup>er</sup> décile D1	Médian	9 <sup>ème</sup> décile D9	Rapport interdécile D9 / D1	Taux (%) de pauvreté monétaire
Canne à sucre	38	37	18 300	6 000	14 000	33 800	5,7	46,7
Maraîchage, horticulture	20	21	19 500	5 800	14 200	36 700	6,3	46,5
Fruits, autres cultures permanentes	13	13	23 600	6 400	18 500	41 300	6,4	34,9
Bovins lait	1	1	26 000	5 000	17 500	54 700	11,0	31,7
<b>Bovins viande</b>	4	4	20 400	6 300	15 700	36 200	5,7	39,4
Ovins, caprins, autres herbivores	2	2	20 000	5 900	16 800	41 500	7,1	38,8
Porcins, volailles	5	5	40 800	10 300	28 800	81 200	7,9	18,4
Polyculture, polyélevage	17	17	21 300	6 000	15 200	39 100	6,5	42,8
Ensemble des ménages agricoles	100	100	20 800	6100	15100	38700	6,4	42,7

Note: D1 et D9 sont les 1er et 9ème déciles de la distribution des niveaux de vie ; 10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D1 ; 90 % des personnes ont un niveau de vie inférieur à D9.

Lecture: à La Réunion en 2020, 38 % des ménages agricoles sont orientés vers les grandes cultures; ils représentent 37 % des personnes vivant dans un ménage agricole; les personnes de ces ménages ont un niveau de vie moyen de 18 300 euros et 80 % d'entre elles ont un niveau de vie compris entre 6 000 euros et 33 800 euros, soit un rapport de 5,7 entre les deux valeurs; elles sont 46,7 % à se trouver sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ: ménages fiscaux des exploitants agricoles de La Réunion, dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

les microexploitations alors qu'elle est limitée à 26,9 % dans les exploitations moyennes voire 9,7 % dans les grandes.

Les ménages des microexploitations et des grandes exploitations sont plus nombreux à percevoir des traitements ou salaires, respectivement 25 % et 23 %, contre 19 % en moyenne. L'activité sur l'exploitation se fait donc plus souvent en complément d'un autre emploi .

Le niveau de vie croît avec le potentiel économique de l'exploitation. Le niveau de vie médian est ainsi supérieur de 29 400 € dans les grandes exploitations par rapport aux microexploitations (43 400 € contre 14 000 €). Alors que près d'une personne sur deux est sous le seuil de pauvreté monétaire dans les microexploitations, elles ne sont qu'une sur dix dans les grandes.

### La pauvreté monétaire est plus fréquente dans les exploitations cannières et maraîchères

À La Réunion, la dispersion des niveaux de vie est très variable selon l'orientation technico-économique ou OTEX des exploitations (voir Définitions).

Les ménages canniers sont les plus nombreux : ils représentent 38 % de l'ensemble des ménages agricoles. Leur distribution est concentrée avec 80 % des personnes qui ont un niveau de vie compris entre 6 000 € et 33 800 €, soit un rapport de 5,7 entre le niveau de vie des 10 % les plus modestes et celui des 10 % les plus aisés (voir *Tableau 3*). La situation des exploitations en *maraîchage - horticulture* (20 % de l'ensemble des ménages) est voisine : 80 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 5 800 € et 36 700 €.

La proportion de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire est plus importante dans les exploitations qui appartiennent à ces orientations technico-économiques, respectivement 46,7 % chez les canniers et 46,5 % en maraîchage - horticulture.

Les producteurs de fruits (13 % des ménages) ont une distribution moins concentrée avec un rapport de 6,4 entre le niveau de vie des 10 % les plus modestes et celui des 10 % les plus aisés : 80 % des personnes ont un niveau de vie compris entre 6 400 € et 41 300 €. La proportion de personnes sous le seuil de pauvreté monétaire y atteint encore 35 %.

Parmi les différentes orientations technico-économiques liées à l'élevage, les éleveurs de *porcins* et *volailles* représentent 5 % des ménages agricoles et se singularisent par un niveau de vie moyen de 40 800 €, très supérieur à celui de l'ensemble de la population (20 800 €). Les personnes vivant dans un ménage spécialisé dans cette OTEX sont beaucoup moins nombreuses à être sous le seuil de pauvreté monétaire (18,4 %) que dans l'ensemble des ménages agricoles.

### Source et définitions

#### Source

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020. Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFiP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement inédit permet de mesurer le niveau de vie (définitions), ainsi que ses différentes composantes, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie des ménages agricoles, les résultats sont présentés pour les ménages dont le **revenu disponible** (définitions) est positif ou nul en 2020. Ces résultats seraient similaires en étudiant le champ des ménages dont le total des ressources déclarées à l'administration fiscale est positif ou nul.

#### **Définitions**

Les **chefs d'exploitation**, ou **coexploitants** en cas de forme sociétaire, assurent la gestion courante des exploitations agricoles.

Les exploitants dégagent généralement de leur activité sur l'exploitation un revenu « mixte », rétribuant tout à la fois le travail qu'ils ont effectué et leur investissement en tant qu'entrepreneur. Ce revenu est ici identifié par les bénéfices, ou déficits, agricoles déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Les bénéfices agricoles des exploitants sont issus d'un résultat d'entreprise, mais sont considérés comme une approximation satisfaisante du revenu pour déterminer l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Leur nature diffère toutefois de celle des revenus d'activité d'un salarié et il convient donc d'interpréter avec prudence les comparaisons entre niveau de vie des exploitants agricoles (et des autres indépendants) avec ceux des salariés.

Par ailleurs, lorsque l'exploitation est sous forme sociétaire, son dirigeant peut ne pas percevoir de bénéfices agricoles (et inversement, une personne déclarant des bénéfices agricoles au titre de l'impôt sur le revenu n'est pas nécessairement impliquée dans la gestion de l'exploitation). Les revenus liés à l'activité agricole ne se réduisent donc pas aux seuls bénéfices agricoles. La mesure du niveau de vie des exploitants ne peut s'effectuer qu'en prenant en compte l'ensemble de leurs ressources monétaires, ainsi que celles des autres membres de leur ménage.

Les ménages dans cette étude sont à entendre au sens fiscal, c'est-à-dire les ménages constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Un **ménage** est dit **agricole** lorsqu'au moins un de ses membres est exploitant au sein d'une exploitation répertoriée dans le recensement agricole 2020

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1ère personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

**Pauvreté monétaire** : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre au sens de la pauvreté monétaire lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Il est fixé à 60% du niveau de vie médian.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technicoéconomique, OTEX). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

### Pour en savoir plus

- « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », Insee Première n° 1961, juillet 2023
- « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses n° 77, octobre 2022
- « Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel et vit sous le seuil de pauvreté », Insee Première n° 1884, juillet 2022
- « Petites entreprises agricoles individuelles ou unipersonnelles : un revenu brut plus important que dans les autres secteurs », Agreste Primeur n° 7, décembre 2021
- « Baisse des résultats économiques 2020 dans le secteur agricole », Agreste Primeur n° 6, décembre 2021
- « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021
- « Hétérogénéité, déterminants et soutien du revenu des agriculteurs français », Agreste Notes et études socioéconomiques n° 49, juillet 2021
- Fiches « Revenu » et « Patrimoine », Insee Références « Revenus et patrimoine des ménages Édition 2021 », mai 2021
- « En 2017, 20 % des ménages ont consommé des produits alimentaires de leur propre production ou de celle d'un autre ménage », Insee Focus n° 236, mai 2021
- « Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs », Insee Références
  « Emploi et revenus des indépendants Édition 2015 », février 2015

### www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service de l'Information Statistique et Economique Parc de le Providence 97 489 SAINT-DENIS Cedex Directeur de la publication : Jacques PARODI Rédacteur en chef : Claude WILMES Rédacteur : Lionel LEVET Composition : Lionel LEVET Dépot légal : À parution ISSN : 0246-1803

© Agreste 2024